



AIDE - MEMOIRE

La Coopérative TRAFIPRO désire depuis plusieurs mois déjà vendre une maison construite à Kigali pour loger son directeur. Cette vente contribuerait à alléger la situation assez serrée de sa trésorerie et lui permettrait de faire face aux besoins nouveaux de son organisation. Une société de la place est définitivement intéressée à l'achat de cet immeuble.

Le Ministre de l'Agriculture, qui est compétent dans ce domaine, aurait donné verbalement son accord. Mais l'absence du titre de propriété empêche le dénouement de la transaction.

Le Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, souhaitant que cette vente puisse se réaliser, m'a demandé d'appeler votre attention sur l'intérêt qu'il porte au règlement aussi rapide que possible de cette affaire.

Kigali, le 6 juin 1967